



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023

N° C14_12_2023_07 - Création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable
- Direction du cycle de l'eau

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	53	11	64	26

Pour : 64 Abstention : 0 Contre : 0 Sans Participation : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

DIATTE Sylvie, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), CHOURRÉ Gilles (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à GIRAULT Anne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BONNET Line, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable - Direction du cycle de l'eau

Vu de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147),

La direction du cycle de l'eau a besoin d'un agent administratif et comptable pour pallier aux tâches supplémentaires liées à la facturation et au surcroît d'activité auxquels doit faire face le service ressources. En effet, la direction a recours à une externalisation pour la facturation de la redevance, pour un montant de 13 000 € sur le chapitre 11.

De plus, l'embauche d'un agent permettrait également de bénéficier de :

- une meilleure maîtrise du fichier des abonnées et des pénalités,
- un binôme sur la facturation,
- assumer une continuité de service et la sécurisation des recettes (Trésorerie),
- poursuivre le processus d'amélioration déjà réalisé afin d'augmenter les recettes tant en AC qu'en ANC.

Ainsi, le recrutement d'un agent supplémentaire permettrait notamment de prendre en charge 1335 dossiers en pénalités non traités ce jour, faute de moyen disponible. Cela représente une recette de avoisinant 274 000 € pour l'exercice 2024. Cette recette sera reconductible chaque année, tant que les travaux de mise en conformité ne seront pas réalisés.

Par ailleurs, le besoin de cette création de poste a été explicité lors de la réunion du comité social territoriale du 11 octobre 2023 présentant la restructuration de la direction.

Il est rappelé que les activités liées à l'assainissement sont désormais gérées en service public industriel et commercial (SPIC) et ce, depuis le 1er janvier 2020. C'est pourquoi, le recrutement sur ce poste s'opérera selon les règles de droit privé et plus précisément du code du travail.

En application des articles, L. 1211-1 et suivants du code du travail, le recrutement prendra la forme d'un contrat à durée indéterminée, à pouvoir à compter du 1^{er} janvier 2024. La rémunération sera fixée sur le groupe de qualification III (agent service support), selon les modalités de classification de la convention collective IDCC 2147 relative aux entreprises des services d'eaux et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification III (agent de service support), à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET